

DEMANDE DE PRELEVEMENT SUR COMPTE BANCAIRE POUR PRESTATIONS CULTURELLES

Type de contrat : MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA (Sigle European Payment Area)

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Mairie d'Enghien-les-Bains à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions de la Mairie d'Enghien-les-Bains. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

FR 23 222 462286

Désignation du titulaire du compte à débiter	Désignation du titulaire du compte à créditer
Nom :	Nom : Mairie d'Enghien-les-Bains- Régie Générale Municipale
Adresse :	Adresse : 57 Rue du Général de Gaulle
Code postal :	Code postal : 95880
Ville :	Ville : ENGHIEEN LES BAINS
Pays :	Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Identification internationale (IBAN)	Identification internationale de la banque (BIC)
-----	----- (_ _ _)

Type de paiement : Paiement Mensuel

Signé à :

Signature :

Le :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Mairie d'Enghien-les-Bains. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Mairie d'Enghien-les-Bains.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.